



## Déclaration liminaire des élus CGT au CTL du 30 mars 2022

Impossible de débiter ce CTL sans évoquer la situation internationale, marquée évidemment par la guerre en Ukraine.

La CGT a signé le 25 février avec les autres confédérations FO, CFDT, CFTC et CFE/CGC un appel à la solidarité syndicale mondiale pour la paix immédiate, dans lequel elle réaffirme avec force le préambule de la constitution de l'OIT (Organisation internationale du travail) affirmant qu'**une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale.**

Parmi les sujets nationaux qui nous impactent directement, la CGT souhaite mettre l'accent sur deux sujets, qui ont été évoqués lors de notre Assemblée Générale le 10 mars dernier.

- le projet de transfert des missions fiscales de la Direction Générale des Douanes vers la Direction Générale des Finances Publiques, préalable à la création de l'Agence du recouvrement fiscal et social, qui est emblématique de l'ambition gouvernementale de démanteler nos deux directions ! Ainsi, la première exigence du préavis de grève de l'intersyndicale des Douanes, grève qui a été massivement suivie le 10 mars, se prononçait contre le transfert/abandon des missions fiscales (TMF) de la Douane, chantier qui fera perdre 700 emplois à minima d'ici 2024, et des dizaines de milliards d'euros dans les caisses de l'État et des collectivités locales.

Il est clair que dans la situation actuelle de nos propres services, les principaux transferts des impositions prévus de la Douane à la DGFIP depuis 2020 jusqu'en 2024 ne peuvent aboutir qu'à la destruction de centaines d'emplois statutaires, à minima, et à des pertes colossales, à la fois pour le budget de l'Etat et celui des collectivités locales.

- notre AG a également évoqué la proposition de certains candidats à la présidentielle, dont l'actuel président, de supprimer la Contribution à l'Audiovisuel Public. Cette recette affectée et pérenne est la garantie d'un service public indépendant et de qualité.

Au moment où, en Russie, les médias d'opposition sont muselés et les citoyens désinformés, la suppression en France de la redevance serait une grave atteinte à la démocratie.

En France, 10 milliardaires possèdent l'écrasante majorité des médias. Cette mainmise des grands groupes privés n'est pas nouvelle. Mais depuis quelques années, le phénomène prend une ampleur exceptionnelle et suscite beaucoup d'inquiétude.

Symbole de cette tentation hégémonique et de la banalisation des idées d'extrême droite, le groupe

Vivendi avec à sa tête Vincent Bolloré qui va jusqu'à posséder un institut de sondage. Si son nouvel objectif se concrétise, dans quelques mois, il pourrait posséder "70 % des livres scolaires, la moitié des livres de poche, une centaine de maisons d'édition, avec un quasi-monopole sur la distribution des livres" alerte dans un appel plus de 80 organisations associatives et syndicales.

Depuis la libération, il est pourtant acquis que l'information n'est pas un objet commercial mais un instrument de culture.

La CGT Finances Publiques 35 et ses adhérents réaffirment qu'il existe d'autres moyens d'améliorer le pouvoir d'achat des Français que la suppression de la Contribution à l'audiovisuel public, par une imposition plus juste et une meilleure répartition des richesses, par l'augmentation générale des salaires et des pensions et l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires.

A ce sujet, un communiqué commun des fédérations de fonctionnaires CGT/UNSA/FSU/Solidaires/FA/CFE/CGC et CFTC du 15 mars précisait : «le gouvernement vient d'annoncer, par la voix de la ministre de Montchalin, une augmentation de la valeur du point d'indice d'ici l'été".

Par cette annonce, le gouvernement démontre les limites de sa propre politique, menée pendant près de 5 ans, durant lesquelles contre toute évidence il s'est refusé à toute hausse de la valeur du point d'indice. Nos organisations se sont toujours opposées à ce refus persistant qui a produit des effets terribles pour les personnels et pour l'attractivité de la Fonction publique (...). Nos organisations appellent de nouveau à l'ouverture immédiate de négociations sur le taux de revalorisation qui devra être à la hauteur des attentes des agents et des enjeux d'attractivité, ainsi que sur les autres mesures prévues. Enfin, cette augmentation très attendue doit intervenir le plus rapidement possible. Une première mesure doit être a minima à hauteur de l'inflation soit, en ce moment, autour de 4% avec des clauses de revoyure en fonction de l'évolution des prix.

Au plan local, dans ce contexte particulier et fortement anxiogène, il reste malgré tout, selon vous, un monde féerique dans lequel tout va pour le mieux. Non, il ne s'agit pas de Disneyland, mais celui de la DRFiP 35.

Un coup de blues? Il suffit de jeter un œil sur Ulysse 35 pour se remonter le moral, nous citons quelques-uns de vos derniers mantras:

- concernant le NRP : «Notre réseau infra-départemental ainsi réorganisé nous permettra de disposer de services plus robustes avec des équipes étoffées. Il contribuera à garantir la qualité du service rendu à nos usagers et à nos partenaires, dont le niveau de satisfaction atteste de l'engagement professionnel des agents de la DRFiP 35».

- concernant les résultats de la DRFiP 35 au 31 décembre 2021 : «des performances de très haut niveau», par ailleurs dans le détail ils sont supérieurs en quasiment tous points aux résultats nationaux (17 sur 19 indicateurs).

- le contrôle fiscal «ne connaît pas la crise».

- les SPF modernisent leurs relations avec les notaires, et on pourrait ajouter «vive la privatisation des missions!».

- concernant la situation des emplois en 2022, vous précisez : globalement, les mouvements d'emplois prévus pour 2022 se traduiront par une augmentation de 7 emplois pour les services de la DGFIP en Ille-et-Vilaine. Cette évolution d'ensemble résulte d'une augmentation globale nette de 29 emplois pour le département d'Ille-et-Vilaine.

Vous précisez également que dans leur très grande majorité, les mouvements d'emplois prévus en 2022 n'emporteront aucune conséquence individuelle sur la situation des agents des services concernés.

Nous vous le répétons à nouveau, les agents de la DRFiP 35 ne vivent pas dans le même monde que le vôtre. Nous ne sommes pas confrontés aux mêmes réalités.

Alors libre à vous de faire remonter à la DG vos éléments de langage, mais sachez qu'ils ne sont nullement partagés par les agents et relèvent même du vulgaire tour de passe-passe quant à la question des prétendues créations d'emplois dont vous faites état:

**A l'ordre du jour de ce CTL**, la fusion des SPF qui se profile au 1<sup>er</sup> avril en Ille-et-Vilaine et qui aura des conséquences sur les conditions de travail, mais aussi sur le service rendu au public. L'accès des notaires au fichier immobilier dont vous présentez aujourd'hui le dispositif va contribuer à externaliser ce service.

La CGT s'oppose à l'externalisation programmée d'une partie des missions des SPF au profit des notaires et demande l'abandon de l'accès des notaires au fichier immobilier.

Vous avez remercié les agents des SPF pour leur implication dans le rattrapage du retard de mise à jour du fichier immobilier, ce qui va faciliter la fusion à venir! À nouveau que de cynisme...

Vous soulignez la solidarité entre les agents de St-Malo, Redon et de Rennes, mais cela ne s'est pas fait sans pression, avec pour récompense une nouvelle industrialisation des services, avec son lot de dégradation du service public et des conditions de travail, des conditions de vie tout court, et l'explosion des Risques Psychosociaux à la clé, les conséquences des récentes fusions des SIE et des SIP en sont déjà la preuve.

De même, ce CTL va aborder la création des CGF (rectorat et préfecture) où la CGT évoquera les expérimentations au sein de ces nouveaux services à travers les emplois et les charges de travail, les relations avec les services prescripteurs.

La CGT, à travers le maintien dans le domaine de compétence des agents, considère que la notion de CSP/SFACT est plus adaptée par rapport au CGF.

La CGT dénonce, dans le cadre de l'arrivée de nouveaux CGF, la situation dégradée des conditions de travail impactant le service dépense/règlement (le SGAMI en particulier).

Comme lors du dernier CT en questions diverses, la CGT alerte sur l'avenir des missions dans le secteur public local (programme action publique 2022) au regard de la réforme et de la disparition prévue au 01/01/2023 du régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics au profit d'un régime de responsabilité commun aux ordonnateurs et aux comptables intitulé nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics. La RPP est un pilier du réseau garantissant l'indépendance du comptable public et donc du pouvoir financier. De même, la CGT est attachée au maintien de la séparation ordonnateur/comptable.